

Conseil de quartier Couronne rurale

Procès-verbal de la séance publique tenue le 16 mai 2016 à 19 h au Centre communautaire de Carignan, situé au 611, route 155 Sud à La Tuque

Étaient présents : Monsieur Claude Gagnon, président
 Madame Denise Hébert, membre
 Messieurs Michel Alain, membre
 Gordon Stuart, membre
 Denis Adams, membre

Invités : Messieurs : Marco Lethiecq, directeur général
 Marc Fillion, surintendant, Travaux publics
 Sylvain Hénault, superviseur en environnement

Madame Sylvie Ruel agit à titre de secrétaire du conseil de quartier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

Le président monsieur Claude Gagnon ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux officiers municipaux invités, aux membres du conseil de quartier ainsi qu'aux dix-sept (17) contribuables présents.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR madame Denise Hébert
APPUYÉ PAR monsieur Michel Alain
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé avec les ajouts suivants au point 10 :

- a) Niveau de l'eau / Navigation sur la rivière St-Maurice
- b) Chemin Contour-du-Lac-à-Beauce
- c) Construction le long de la ligne latérale
- d) Chemin des Pionniers et Route 155 Nord
- e) Maison abandonnée chemin de l'Église
- f) Niveau de l'eau / Lac-à-Beauce

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Lecture et adoption procès-verbal du 1^{er} juin 2015
- 4. Suivi au procès-verbal du 1^{er} juin 2015
- 5. Dossier environnement :
 - Bilan au 31 décembre 2015
 - Plan d'action 2016
- 6. Travaux de voirie
 - Bilan au 31 décembre 2015
 - Travaux à venir
- 7. Remplacement d'un membre au conseil de quartier
- 8. Fonds de développement du territoire (remplacement anciennement Pacte rural)
- 9. Dossiers divers de Couronne rurale :
 - a) Demandes de madame Denise Hébert, membre du conseil de quartier

- Pose d'une glissière vis-à-vis l'ancien quai sur la rue Bourassa
- Nivelage :
 - Au haut de la côte d'asphalte vis-à-vis le lac Parker
 - Côte du barrage de l'Hydro-Québec
 - Entre le 7 et le 11 km (endroits problématiques le printemps)
 - Avant la semaine de relâche
- Élargir le bas de la côte de la baie du Cheval
- Mettre la neige entre le kilomètre 5 et 12 du côté de la rivière St-Maurice et non du côté de la montagne afin de faciliter l'assèchement lors de la fonte des neiges au printemps
- Pose de panneaux « attentions à nos enfants » sur les mêmes poteaux que les panneaux de 50 km/h près du moulin à scie du côté nord et à l'entrée du village du côté sud (demande effectuée auprès des Travaux publics le 11 avril 2016)

b) Demandes de monsieur Michel Alain, membre du conseil de quartier

- Chemin des Hamelin :
 - Ponceau – la côte à Hamelin
 - Courbe à 90 degrés
 - Besoin de pavage entre le 1950 et 2150, chemin des Hamelin
 - Asphalte recyclé au bout du chemin
- Changements des poteaux d'Hydro-Québec du projet Gaz Métro
- Débroussaillage
- Boîtes à lettres de Postes Canada
- Parc Hamelin
- Réorganisation des lumières de rue
- Transport de bois en longueur
- Nuisances à l'immeuble au 2205, chemin des Hamelin

10. Divers :

11. Période de questions du public

12. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} JUIN 2015

Le directeur général, monsieur Marco Lethiecq fait mention de la liste des principales demandes de travaux qui ont été identifiés à cette rencontre :

- Installation de glissière de sécurité entre le kilomètre 3 et le 3.6 sur la rue Bourassa : la ville va procéder à l'estimation du coût des travaux et va nous revenir là-dessus;
- Installation d'un ponceau longeant la côte au kilomètre 8 sur la rue Bourassa dans le but d'élargir le bas de la côte;
- Ajout ou correction devant être apporté par le ministère des Transports du Québec;
- Manque des boulons sur les travers du pont de la rive Ouest;
- Identification des ponceaux sur la rue Bourassa;
- Modification au règlement no 918-91 régissant la paix, le bon ordre et les mœurs sur le territoire municipal par l'ajout du secteur de la rue Bourassa;
- Installation d'un panneau interdisant l'utilisation des freins moteurs le long de la voie de contournement : faire demande au ministère des Transports du Québec;
- Plan d'action des travaux sur chemin des Hamelin : vérification près du membre du conseil de quartier monsieur Michel Alain;
- Présence de vallons à proximité des numéros civiques 50 et 208 sur le chemin Contour-du-Lac-à-Beauce.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Gordon Stuart

APPUYÉ PAR madame Denise Hébert

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} juin 2015 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} JUIN 2015

Rien de particulier à signaler.

5. DOSSIER ENVIRONNEMENT

Le superviseur en environnement, monsieur Sylvain Hénault présente un bref rapport au 31 décembre 2015 et le plan d'action 2016 en environnement.

a) Bilan au 31 décembre 2015

- Poursuite du programme municipal pour la revégétalisation des berges (5 espèces en 2013, 15 en 2014, 17 en 2015). Plus de 2700 arbustes distribués en 2015 à une cinquantaine de citoyens. Participation financière de la Ville (gestion, taxes et transport);
- Distribution d'arbres gratuits – mois de l'arbre;
- Accompagnement du Camping Latuquois dans leur démarche environnementale;
- Révision du Plan de Gestion des Matières Résiduelles (2016-2020);
- Signature d'une entente avec la Coopérative de Solidarité ETDC pour la gestion du matériel électronique, du textile, et des meubles;
- Formation gratuite sur le compostage domestique;
- Mise en place de la foresterie urbaine – préservation (arbres centenaires). Arbres dangereux (parc St-Eugène, Parc St-Louis, piste cyclable, etc.);
- Vidange des installations septiques (178 en 2015);
- Mise à jour du Guide du Riverain;
- Création de dépliants explicatifs sur l'aménagement d'un quai, et sur les toilettes à compost;
- Dossier de sol contaminé à Parent – décontamination du site;
- Guide sur le traitement des eaux usées – site web de la Ville;

La Croche

- Poursuite de la caractérisation de la rivière Croche par BVSM – caractérisation des berges et suivi de la qualité de l'eau (2014 à 2016);

Lac à Beauce

- Suivi des inspections;
- Tous les terrains ont été inspectés;
- Peu d'installations septiques semblaient non conformes à la réglementation (10 %);
- Collaboration des propriétaires (la plupart);
- Quelques ventes suite aux inspections;
- Arrimage des travaux de voiries avec les problématiques environnementales.

Lac Wayagamac et Petit Wayagamac

- Inspection des terrains riverains (Wayagamac et Petit Wayagamac);
- Réserve d'eau potable (importance);

Lac Dandurand (secteur Parent)

- Suite et fin des inspections riveraines

Inspections environnementales (plaintes, informations, etc.)

- Ruisseau de la Cache (réservoir Blanc)
- Secteur Rapide-des-Coeurs
- Lac Châteauvert (secteur aval)
- Lac Clochette
- Grand lac Bostonnais
- Lac Rita
- Lac Duchamps (Clova)
- Lac des Neiges (Clova)
- Route 155 Nord et Sud
- Lac à l'Eau Claire (Route 25)
- Lac Cyprès (Casey)
- Lac Kiss (Casey)
- Lac Chat
- Lac aux Brochets
- Lac Touladi
- Lac Cuisy
- Lac La Tuque

b) Plan d'action 2016

- Poursuite du programme d'arbustes à bas prix pour les riverains;
- Bonification du programme municipal d'offre de végétaux à bas prix (28 espèces en 2016);
- Adoption et mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de l'Agglomération, pour 5 ans;
- Consultations publiques sur le PGMR (avril 2016);
- Optimisation de l'entente de collaboration avec la Coop ETC (meubles);
- Suite et fin de la caractérisation de la rivière Croche (BVSM) :
 - a) Analyse et inspection des tributaires identifiées comme problématiques.
- Suivi des dossiers d'inspection. Accompagnement des propriétaires;
- Transmission du projet de PGMR au ministre du MDDELCC;
- Mise en œuvre du PGMR suite à son adoption :
 - a) Compostage domestique;
 - b) Partenariats (ETC, autre...);
 - c) Projet de valorisation des agrégats.
- Peu d'inspection prévue en 2016 (congé de maternité) :
 - a) Suivi des dossiers;
 - b) Plaintes, dossiers plus importants, gestion des priorités.

Questions du public quant à l'environnement

Q : Une citoyenne s'est rendue dernièrement au centre de transfert et a remarqué que les personnes jettent leurs « choux gras » et se questionne à savoir si la Coopérative ETC a un surveillant sur place pour vérifier ce qui pourrait être récupéré.

R : M. Hénault répond que malheureusement il n'y a aucun surveillant sur place. D'ailleurs la COOP ETC a du procéder à une restructuration et réduire leur personnel de moitié, donc c'est difficile pour eux d'avoir une personne à temps plein pour faire de la surveillance au centre de transfert. Par contre, l'organisme offre d'aller chercher les meubles à domicile pour les personnes qui désirent s'en départir. Il ajoute que le personnel au centre de transfert est très sensibilisé à cette cause. Cette année nous avons réussi à aller chercher un budget pour l'implantation d'un abri qui servirait de protection contre les intempéries et qui permettrait de déposer ces objets en tout temps, par la suite la coopérative pourrait procéder au ramassage de ces objets. Cette façon de faire va optimiser la cueillette des déchets volumineux qui s'effectue tous les printemps. À la suite de la consultation sur le PGMR, il est ressorti que nous allons devoir modifier nos façons de faire dans le but de réduire les quantités soit, par des partenariats avec des organismes en donnant comme exemple la Coopérative ETC, de l'éducation pour changer les mentalités puis de l'information.

Q : Est-ce que la collecte des plastiques agricoles a démontré son efficacité?

R : M. Hénault répond par l'affirmative. Cette procédure fonctionne bien pour la majorité des agriculteurs, mais quelques-uns trouvent cela difficile, car cela change leur façon de faire, mais pour la plupart il était prêt à amorcer cette collecte.

M. Jean-Claude Migneault mentionne qu'en ce moment il n'est pas desservi par cette collecte et il est donc dans l'obligation de les déposer dans le bac à déchet. M. Hénault répond qu'il va s'assurer de faire un suivi afin que le contractant en fasse la récupération.

Q : Est-ce qu'il y a un endroit en ville où nous pouvons déposer les déchets domestiques dangereux à part le centre de transfert?

R : M. Hénault mentionne que le centre de transfert est le seul endroit actuellement.

Q : L'analyse d'un autre point de dépôt a-t-elle déjà été faite pour les personnes n'ayant pas de véhicule pour se rendre au centre de transfert ou pour des petites quantités?

R : M. Hénault mentionne que nous allons prendre cette demande en considération. M. Adams stipule que lors de la consultation du PGMR, il a été porté à l'attention des citoyens que certains commerçants se doivent de récupérer les produits vendus entre autres, les batteries, l'huile usée, les bocaux de peinture. M. Hénault ajoute que dans les pluparts des municipalités la collecte de ces produits se fait à l'écocentre. Comme exemple à la Ville de Trois-Rivières, nous en retrouvons deux centres qui ne sont pas nécessairement près du centre-ville.

Q : Un citoyen signale la présence de flotteurs en métal de l'autre côté du pont de la rive Ouest, et ce, depuis quelques années.

R : M. Hénault mentionne qu'une vérification sera faite.

6. TRAVAUX DE VOIRIE

Le surintendant aux Travaux publics, monsieur Marc Fillion présente le bilan des travaux de voirie effectués en 2015 et les travaux prévus pour cette année.

a) Bilan au 31 décembre 2015

Secteur Sud (Lac-à-Beauce, lac Clair et Voie ferrée)

- Remplacement de huit fenêtres et du système de chauffage du centre communautaire Carignan;
- Pavage sur le chemin de l'Église sur une surface de 1 040 m² (160 X 6,5 m).

Secteur des Hamelin et des Pionniers

- Pavage sur le chemin des Pionniers sur une surface de 1 267 m² (181 X 7 m);
- Installation de capteurs d'eau sur le chemin des Pionniers face à l'adresse civique 875;
- Réfection de la courbe à 90^o au kilomètre 1,5 sur une surface de 650 m².

b) Travaux à venir pour 2016

Secteur Sud (Lac-à-Beauce, lac Clair et Voie ferrée)

- Prise de données techniques pour l'amélioration du drainage du chemin du Contour.

Secteur des chemins des Hamelin et des Pionniers

Secteur du chemin des Hamelin

- Vu l'importance du trafic lourd qui sera occasionné par la construction d'un poste de compression de Gaz Métro, il est convenu de ne pas entreprendre de réfection majeure dans ce chemin pour l'année 2016.

Secteur des Pionniers

- Un montant d'environ 25 000 \$ est prévu pour du pavage et du rechargement d'accotement.

Secteur rue Bourassa

- Installation de glissière de sécurité;
- Rechargement à différents endroits;
- Correction de drainage de la côte de la baie du Cheval.

Questions du public quant aux travaux de voirie

Q : Est-ce que des travaux sont prévus sur le chemin de l'Église pour cette année du fait qu'il y a deux ponceaux défoncés dans le secteur à proximité du numéro civique 280, et ce, depuis déjà quelques années?

R : M. Filion répond que rien d'autre n'est prévu cette année à part le pavage, mais prend note de ce commentaire.

Q : Est-ce que le tas de sable sera enlevé pour la période estivale?

R : M. Filion en prend note pour assurer un suivi.

Q : Est-ce qu'il est prévu que l'intersection de la Route 155 et le chemin des Pionniers soit asphalté?

R : M. Filion mentionne qu'un aménagement est prévu à cet endroit avec une bordure et pavage.

Q : Est-ce que des travaux sont prévus pour réparer les nombreux nids de poule sur le chemin des Pionniers en raison de la quantité de camions qui y circulent et de l'épaisseur du pavage?

R : M. Filion mentionne que ce problème est récurrent. Par contre, du pavage est prévu cette année sur le chemin des Pionniers. Nous allons cibler les endroits où il apparaît le plus de nids de poule surtout dans la première partie du chemin où il commence à s'affaisser.

7. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU CONSEIL DE QUARTIER

À la suite de la démission du membre, monsieur François Spain en date du 18 avril, le conseiller, M. Gagnon mentionne que M. Denis Adams a démontré son intérêt à remplacer ce dernier. Il demande si d'autres personnes désirent pourvoir à ce poste.

Étant donné qu'aucune autre personne ne se montre intéressée, la nomination est acceptée unanimement par l'ensemble des personnes présentes. Cette nomination sera entérinée par le conseil municipal à l'assemblée publique du 17 mai prochain.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (REMPLACEMENT ANCIENNEMENT PACTE RURAL)

Le directeur général, monsieur Marco Lethiecq explique que le fonds de développement du territoire (FDT) regroupe anciennement le Pacte rural, les CLD et tout ce qui était de l'aide au niveau du développement économique d'une collectivité. Ce fonds représente une somme de 833 000 \$ par année. Il sert principalement à faire fonctionner le nouveau Service de développement économique et forestier La Tuque (SDÉF). En fin de compte, auparavant le gouvernement donnait une aide financière pour faire fonctionner les CLD et maintenant nous l'appelons le fonds de développement du territoire avec la moitié moins de personnel et d'argent. Il reste un montant à investir dans la communauté, dépendamment des années, de 280 000 \$ à 320 000 \$. Ce montant n'est pas strictement attribué comme anciennement le Pacte rural dont le fonds représentait ±300 000 \$ qui était réparti à chaque secteur (La Croche, Parent, secteur urbain, Lac-Édouard, La Bostonnais et une partie à la Couronne rurale).

Maintenant cet argent n'est plus attribué seulement aux projets présentés par les organismes à but non lucratif puisqu'il inclut le financement pour le support aux entreprises privées pour aider au développement économique. Si vous allez sur le site internet de la Ville à l'onglet « développement économique », nous y avons défini les priorités que la Ville s'est données ainsi que les différents paramètres pour permettre aux gens de faire une demande de financement, soit un prêt pour une PME ou une aide financière pour les organismes à but non lucratif.

Voici la façon dont nous avons réparti les aides :

- Un montant de 40 000 \$ pour les projets à caractère régional et qui touche l'ensemble de l'agglomération de La Tuque en donnant comme exemple que cela pourrait être un projet de transport collectif de Parent vers La Tuque et Trois-Rivières.
- Un montant de 20 000 \$ pour les projets supra-locaux pour investir avec les autres MRC du territoire en donnant comme exemple que cela pourrait être un projet commun avec la Ville de Shawinigan ou la MRC de Mékinac.

- Un montant de 40 000 \$ est réservé pour chacune des municipalités de l'agglomération, soit Lac-Édouard et La Bostonnais.
- Il reste donc un montant approximatif de 50 000 \$ à 60 000 \$ pour les projets provenant des organismes à but non lucratif.

Il spécifie que le SDÉF offre les mêmes services qui étaient autrefois offerts par le CLD. Il rappelle que les renseignements sont disponibles sur le site internet de la Ville avec les coordonnées des membres de l'équipe.

Les demandes de projet sont soumises au comité d'investissement qui procède à l'analyse de la demande et statue sur l'accord d'un prêt ou une aide financière pour les organismes à but non lucratif. Dans ce cas-là les comités du programme du Pacte rural ont cessé d'exister.

Q : Qui est membre du comité d'investissement?

R : M. Lethiecq mentionne que le comité consultatif et d'analyse du SDÉF est composé de trois élus, soit la mairesse Mme Chantal St-Louis qui à ce jour a donné sa démission, les maires M. Normand Beaudoin et M. Larry Bernier ainsi que M. François Fortin représentant les PME dans le but de procéder à l'analyse des différents projets qui seront déposés aux programmes offerts avec la recommandation des fonctionnaires rattachés au dossier. Ce qu'il faut savoir au sujet du fonds de développement du territoire, c'est que le gouvernement a donné l'imputabilité à l'ensemble des élus, donc les élus sont décisionnels et les fonds sont gérés par eux. Ce n'est plus la même philosophie qu'à l'époque des pactes ruraux, dont un comité local analysait les demandes de projet et en faisait une recommandation pour être apporté à la table des élus municipaux.

Q : De quelle façon pouvons-nous savoir si des fonds sont offerts en vue de mettre sur pied un projet.

R : M. Lethiecq répond qu'il est possible de le savoir dans les états financiers de la Ville. Nous pouvons apercevoir de quelle façon est consacré la somme de 833 000 \$ du SDÉF La Tuque soit, les dépenses dédiées au fonctionnement de l'organisation avec les versements d'aide financière effectués dans les différents fonds. Pour nous, la première année financière s'est terminée le 31 mars dernier avec une reddition de compte qui sera présentée à l'ensemble de la population d'ici le 30 juin, alors vous pourriez être informé à ce moment des projets qui ont été financés. Il rappelle qu'actuellement aucune enveloppe n'est déterminée comme nous retrouvions dans les anciens Pactes ruraux. Alors, premier arrivé, premier servi. Le montant maximum admissible est de ±25 000 \$ pour les projets provenant des organismes à but non lucratif. Aucune date limite pour le dépôt d'un projet. L'entente se termine le 31 mars 2019. Une nouvelle enveloppe est remise le 1^{er} avril de chaque année.

Suite à un questionnaire de la part de Mme Line Pilote, M. Lethiecq indique que sur la somme de 833 000 \$ par année, une enveloppe de ±320 000 \$ est dédiée aux projets et le montant résiduel de 513 000 \$ est consacré au fonctionnement du SDÉF La Tuque, entre autres les salaires, la location des locaux et équipements, frais de déplacement, étude de financement.

9. DOSSIERS DIVERS DE COURONNE RURALE

a) Demandes de madame Denise Hébert, membre du conseil de quartier :

- Pose d'une glissière vis-à-vis l'ancien quai sur la rue Bourassa
M. Filion confirme que le MTQ sera présent à La Tuque en juin prochain et par la même occasion, nous allons leur demander de faire la pose de glissières de sécurité au kilomètre 3.
- Élargissement de la chaussée par la pose d'un ponceau au bas de la côte de la baie du Cheval
M. Filion : demande à l'étude, mais les travaux devraient se réaliser en 2016.
- Disposition de la neige entre le kilomètre 5 et 12
Mme Hébert mentionne qu'elle devrait être déposée du côté de la rivière St-Maurice plutôt que du côté de la montagne afin de faciliter l'assèchement lors de la fonte des neiges. M. Filion mentionne qu'une vérification sera effectuée auprès de l'environnement pour nous permettre de procéder de cette façon.
- Nivelage – cédule 2016
M. Filion confirme que la cédule débute cette semaine, soit les lundis et les mercredis toutes les semaines, par contre du kilomètre 5 à 12, le nivelage se fera toutes les deux semaines.

- Pose de panneau « attention à nos enfants » dans le secteur du kilomètre 7.5

M. Filion confirme qu'il a pris note de cette demande.

- Ajout de gravier - côte du barrage

Mme Hébert mentionne que l'ajout de matériaux devrait être fait aux endroits problématiques afin de ne plus vivre les mêmes situations qu'au printemps dernier.

M. Lethiecq mentionne que allons entreprendre des démarches auprès des industries forestières qui travaillent dans le secteur dans le but qu'il nous fournisse une certaine quantité de gravier de qualité pour nous permettre de procéder à nos travaux.

Q : Une citoyenne demande l'installation de panneaux « attentions à nos enfants » sur le chemin de l'Église, puisque la vitesse est de 70 km/h et qu'elle n'est pas toujours respectée, des enfants peuvent se promener à vélo, marche et parfois avec des poussettes.

R : M. Lethiecq mentionne que sa demande sera présentée au comité de circulation pour analyse (entre les kilomètres 2 et 31).

b) Demandes de monsieur Michel Alain, membre du conseil de quartier :

- Chemin des Hamelin – ponceaux côte à Hamelin

M. Lethiecq souligne qu'en raison de la construction d'un poste de compression par GazMétro le chemin sera endommagé. Nous sommes en discussion avec le promoteur pour la réfection du chemin à la fin de la construction et il est ouvert à donner une compensation à la Ville. Alors pour l'instant aucun montant ne sera injecté pour la réfection de ce chemin. M. Alain considère que les industries forestières devraient investir dans la réfection du chemin en raison de l'utilisation de transport de bois en longueur. M. Lethiecq souligne que pour les industries forestières, nous rencontrons la même problématique qui survient dans le rang Ouest au secteur La Croche. Nous recevons du gouvernement une aide financière de ±45 000 \$ pour les chemins à double vocation. Si nous regardons la quantité de tonnage transportée, nous devrions recevoir de la part du gouvernement entre 250 000 \$ et 300 000 \$. L'aide que nous recevons est ridicule proportionnellement à l'ensemble des chemins. L'an passé nous avons investi 150 000 \$ dans la réfection du rang Ouest et cette année il est quasiment à reconstruire. Ces chemins ont une double vocation, mais ils n'ont pas été construits en fonction de ce transport. Les instances gouvernementales ont établi un taux d'aide financière en 1993 et ce taux est demeuré le même depuis ce temps.

M. Alain informe de la pose de nouveaux poteaux par Hydro-Québec en raison du projet de GazMétro, M. Filion informé du début des travaux de débroussaillage.

- Boîtes à lettres de Postes Canada

M. Alain mentionne qu'elles ont été remplacées. Il a communiqué avec eux et les travaux ont été réalisés un mois plus tard. M. Lethiecq mentionne que la Ville peut intervenir auprès de Postes Canada, mais que nous ne pouvons réaliser les travaux, car ce n'est pas sous notre juridiction.

- Parc Hamelin

M. Lethiecq confirme que le parc sera entretenu comme à l'habitude, mais aucune patinoire n'est prévue.

- Lumières de rue

M. Alain mentionne qu'il y a quatre lampadaires, mais considère qu'ils devraient en avoir d'autres, surtout dans courbes.

M. Filion informe qu'habituellement il y a une lampe de rue pour trois entrées. Présentement nous respectons les normes. Si des lampes sont brûlées, nous allons en prendre note pour en informer l'entrepreneur qui procède au changement de ces lampes.

M. Gagnon informe que lorsqu'il y a une lumière de rue défectueuse de nous en informer par le biais d'Info-Service.

- Nuisances à l'immeuble au 2205, chemin des Hamelin

M. Alain mentionne la présence de nuisances sur le terrain, de la soudure qui se fait en soirée.

M. Lethiecq mentionne que la Ville est déjà intervenue pour cet immeuble et que nous allons procéder à une vérification.

10.DIVERS

a) Niveau de l'eau / Navigation sur la rivière Saint-Maurice

Q : M. Gordon Stuart souligne que le changement du niveau d'eau sur la rivière Saint-Maurice occasionne une problématique. Lorsque le niveau est baissé du mardi au vendredi il y a présence de billots de bois, car il y a ± 25 pieds de plus de grèves à l'avant de chez lui et chez d'autres riverains. Entre autres des photos ont été acheminées à la Ville. Jusqu'à présent, sur une longueur de 100 pieds, j'ai dû enlever environ 250 billots. Il estime que si la Ville signe une entente avec Hydro-Québec pour la navigation de la rivière, elle devrait penser à aider les riverains à enlever ces billots de bois, car cette situation est créée en raison de cette entente. La Ville aurait pu fournir un à deux employés pour aider les riverains afin qu'ils puissent mettre leur bateau à l'eau.

R : M. Lethiecq mentionne que nous prenons note de ces commentaires. Il rappelle l'entente de 5 ans jusqu'en 2017 pour le projet pilote de balisage de la rivière Saint-Maurice afin d'évaluer ce nouveau créneau pour le développement socio-économique. Afin de garantir les déplacements sur la rivière, elle devait être navigable du vendredi au dimanche, car pour nous la Ville la demande était à l'année. Donc, nous sommes à analyser les impacts par rapport à ce projet. Nous sommes sensibles à la situation, mais nous ne pouvons apporter cette aide du fait que ce n'est pas sous compétence municipale.

b) Chemin Contour-du-Lac-à-Beauce

M. Denis Adams, président de l'Association des propriétaires riverains du Lac-à-Beauce souligne une inspection du chemin et des fossés du chemin Contour-du-Lac-à-Beauce effectuée le 10 mai 2016 en sa présence ainsi que celle de M. Marc Filion, surintendant du Service des travaux publics de Ville de La Tuque.

Voici ce qui a été constaté :

- Sur dix-neuf sites qui ont été identifiés, nous observons :
 - la présence occasionnelle de roches ou de pièces de bois qui transpercent l'asphalte;
 - l'asphalte est craquelé à certains endroits;
 - l'accumulation d'eau importante sans possibilité d'écoulement à certains endroits, soit 9 sites;
 - la présence d'arbres matures, de roches dans les fossés à certains endroits;
 - l'installation trop haute de certains ponceaux, anciens et récents sur 4 sites;
 - l'affaissement de la chaussée, principalement en période hivernale, et ce, au niveau des ponceaux récemment installés sur 7 sites;
 - l'érosion autour d'un ponceau;
 - des fossés absents ou mal aménagés (pente);
 - des ponceaux déficients ont été enlevés sans être remplacés sur 2 sites;
 - deux sites reconnus pour favoriser la formation de glaciers autour de la baie à Moïse.

En résumé :

Un drainage inadéquat du chemin ce qui entraîne une détérioration prématurée de la chaussée, entre autres en période hivernale.

Une mauvaise visibilité, principalement dans les courbes causée par les arbres dans les fossés, ce qui affecte la sécurité des usagers.

Il serait souhaitable qu'un ingénieur civil planifie et approuve les travaux avant leur réalisation afin d'éviter les erreurs du passé.

M. Filion spécifie également que lors de l'inspection du 10 mai dernier, nous avons pris note de l'ensemble des déficiences tout au long du chemin, par contre il faut que vous soyez conscients que nous ne pouvons apporter les corrections en une seule fois. Lors du retour de vacances du technicien en génie civil, il aura pour tâche d'aller répertorier les données sur le terrain, par la suite les priorités seront ciblées

pour améliorer la situation. Comme nous le croyons selon vos commentaires, vous essayez surtout de protéger les armatures du chemin.

Q : M. Alain Cloutier souligne que dans le dernier procès-verbal il était indiqué que la Ville déposera un plan de réfection du chemin Contour-du-lac-à-Beauce. Il rappelle que le 7 novembre 2011 une résolution a été adoptée à une rencontre du conseil de quartier et procède à la lecture :

« Que ce conseil de quartier demande au conseil municipal de Ville de La Tuque qu'un portrait du chemin Contour-du-lac-à-Beauce soit réalisé avec l'évaluation des travaux à faire et qu'un plan d'action soit produit ». Cette résolution a été remise au conseil municipal. L'année suivante en novembre 2012, monsieur le maire a mentionné que la Ville de La Tuque va réaliser une vision concernant ce chemin. En juin 2013, M. Lethiecq a mentionné lors d'une rencontre avec l'Association, que l'ingénieur, Mme Audrey Parent procédera à la préparation d'une estimation pour la réfection du chemin pour les cinq à sept prochaines années. En 2014, il a été mentionné que la Ville rencontrerait le conseil d'administration de l'Association des propriétaires riverains du Lac-à-Beauce avec un plan dans le but de déterminer si des ajustements sont nécessaires. Puis finalement lors de la dernière rencontre du conseil de quartier en 2015 il est mentionné au procès-verbal que « l'établissement du programme d'auscultation des chaussées va nous faire connaître les déficiences, par la suite un plan d'action sera produit et soumis au conseil puis présenté à l'association. Nous serons en mesure de vous présenter, cet automne ou au printemps prochain, un plan de réfection plus réaliste en fonction du pacte fiscal »

Il se questionne à savoir, quand verrons-nous ce plan de réfection dudit chemin?

R : M. Lethiecq précise que le plan de réfection a été déposé et discuté lors d'une rencontre l'an passé avec les membres présents de l'Association des propriétaires riverains du Lac-à-Beauce. Le coût de réfection global du chemin est évalué à 2 M\$. Un montant de 100 000 \$ par année qui devront être investis durant les vingt prochaines années.

M. Cloutier confirme que ce plan a été déposé à l'assemblée générale de l'Association, mais non lors d'une rencontre du conseil de quartier. Il rappelle que l'an passé il a été mentionné que le conseil municipal a pris connaissance de ce plan de réfection, mais il a été rejeté puisque le conseil municipal estime que ce plan est complètement irréaliste de même que les gens de l'Association étaient en accord avec cette observation. Il dit de nouveau qu'à la dernière rencontre il a été mentionné *« s'il était possible d'établir un plan de réfection qui tient compte de la réalité actuelle pour les années à venir du fait que le plan déposé ne sera pas réalisé à cause du contexte économique »* et que nous serions *« en mesure de nous présenter, cet automne ou au printemps prochain, un plan de réfection plus réaliste en fonction du pacte fiscal »*. Nous ne parlons pas du plan de 2 M\$, car c'était un plan linéaire irréaliste qui servait finalement à donner une réponse, mais n'était pas réalisable. Il spécifie de nouveau ce qui a été demandé à la rencontre de 2015.

M. Lethiecq confirme le dépôt du rapport d'auscultation en 2015 et ce rapport indique clairement qu'aucun argent ne devra être engagé pour la réfection du chemin Contour-du-Lac-à-Beauce. C'est un chemin qui est mal construit et si nous voulons investir, nous devons le refaire au complet, car sinon c'est de l'argent jeté par les fenêtres. M. Cloutier mentionne qu'aucun asphalte ne devra être mis sans réparer le fond. M. Lethiecq souligne de nouveau qu'il est stipulé dans le rapport que le chemin doit être reconstruit au complet pour apposer du pavage. Dans ces cas-là, refaire le chemin au complet c'est illusoire, car nous ne le referons pas. Considérant que le coût était trop élevé et que le chemin devrait être refait au complet, nous nous sommes dit que nous devons revenir à la base, soit refaire les fossés. Donc cette année, une somme de 35 000 \$ sera injectée pour refaire les fossés.

M. Cloutier revient sur la demande de la présentation d'un plan de réfection faite depuis 2011. M. Lethiecq précise que les gens ont déjà été renseignés et rencontrés et sont au courant du dossier. Cela fait plusieurs fois que vous revenez sur ce sujet, alors je vais vous fournir le document papier afin de vous satisfaire. Le sujet est maintenant clos pour cette rencontre et nous ne reviendrons plus sur ce dossier.

c) Construction le long de la ligne latérale

M. Denis Adams nous informe qu'un résident du chemin Contour-du-Lac-à-Beauce a procédé à une demande de permis de construction. À ce moment, il a été informé que selon la réglementation en vigueur que la construction doit être à 5 mètres de la ligne latérale pour les villégiateurs et 1,5 mètre pour les résidences. Alors j'ai souligné cette réalité au directeur général en lui demandant s'il serait possible

de rajuster cette règle entre les résidents et les villégiateurs. Il faut tenir compte de toutes les contraintes lors d'une nouvelle construction sur les baux de villégiature.

M. Hénault apporte les éclaircissements suivants : ici nous avons énormément de baux de villégiatures, la bande riveraine à proximité est de 10 à 15 mètres, tandis qu'en milieu forestier la bande riveraine est de 20 mètres et 5 mètres à respecter par rapport à la ligne latérale. Il est parfois contraignant pour la plupart des villégiateurs de construire à 5 mètres de la ligne latérale.

M. Lethiecq souligne que nous prenons note au fur et à mesure des coquilles que nous retrouvons au sein du règlement de zonage. Nous nous enlignons pour l'adoption d'un règlement qui pourrait corriger ces irrégularités. Actuellement, les personnes peuvent faire une demande de dérogation mineure, mais nous ne pouvons garantir l'acceptation de ces demandes par le conseil. De même qu'aucune mesure transitoire n'est possible en ce moment.

d) Chemin des Pionniers et Route 155 Nord

Mme Line Pilote a mentionné plus tôt la présence de roches et nids de poule sur le chemin des Pionniers. Elle ajoute qu'à la jonction du chemin des Pionniers et la Route 155 Nord où il y a un « S » dans ce secteur, nous remarquons que les véhicules arrivant de la voie de contournement roulent à une vitesse excessive et il est très difficile pour nous de tourner à droite ou à gauche. La vitesse dans ce secteur est de 70 km/h et estime que la vitesse est à plus de 90 à 100 km/h. Il est problématique pour les véhicules provenant du chemin des Pionniers de s'engager sur la Route 155 Nord. Il serait peut-être pertinent d'installer le panneau indicateur de vitesse afin de sensibiliser les gens.

M. Gagnon est conscient de cette problématique et il peut être difficile pour un véhicule de s'engager à cet endroit.

M. Lethiecq mentionne qu'il serait à propos de faire la demande de ce panneau indicateur pour le côté nord de la Route 155. De plus, une demande de surveillance policière sera faite auprès de la Sûreté du Québec à la prochaine rencontre du Comité de sécurité publique prévue en juin prochain.

e) Maison abandonnée chemin de l'Église

Une citoyenne nous informe de la présence d'une maison et terrain laissé à l'abandon à proximité du 280, chemin de l'Église. Ils ont observé que les vitres des fenêtres sont cassées, les plafonds s'effondrent, des odeurs nauséabondes en période estivale, le terrain n'est pas entretenu avec la présence de vieux véhicules et roulotte. Son voisin M. Michael Fraser s'est montré intéressé à l'achat de cet immeuble, car il s'est construit un nouveau bâtiment. Il s'est informé à la Ville et les taxes ont été réglées. Elle nous informe de cette situation pour nous permettre d'agir de façon préventive.

M. Lethiecq souligne qu'un suivi sera fait par la Ville. Nous sommes à regarder pour entamer une procédure pour ces cas particuliers que nous retrouvons sur le territoire de la ville.

f) Niveau de l'eau / Lac-à-Beauce

Q : Un citoyen demande à M. Hénault s'il y a un procédé qui contrôle le niveau d'eau à la décharge du Lac-à-Beauce. Ce citoyen précise qu'il demeure à l'extrémité sud de ce secteur depuis bon nombre d'années. Il a remarqué qu'antérieurement, il avait de 3 à 4 pieds d'eau près de la berge, mais depuis quelques années il y a seulement qu'un pied et demi d'eau près du quai. Étant donné que le niveau est moins profond, l'eau se réchauffe plus vite, il se questionne à savoir si cela peut créer des cyanobactéries.

R : M. Hénault mentionne qu'en ce moment qu'aucun élément de contrôle n'est répertorié au Centre d'expertise hydrique du Québec. Il est très complexe aujourd'hui pour toute personne d'être propriétaire d'un barrage. Ce qui fait la différence pour les cyanobactéries, c'est le comportement des gens.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC


C : Une citoyenne désire remercier la Ville pour l'entretien de la patinoire durant la période hivernale, elle est très utilisée et les gens du secteur désirent la conserver encore.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

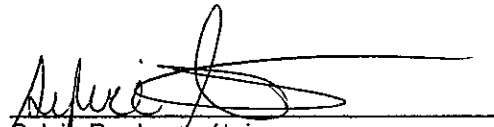
EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR madame Denise Hébert
APPUYÉ PAR madame Line Pilote
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



Claude Gagnon, président



Sylvie Ruel, secrétaire